



## SÈTE

# Le groupe Ensemble pour Sète dénonce une fiscalité trop forte

### POLITIQUE

Une réaction suite à un reportage de France 2, classant la ville parmi les mauvais élèves.

Vincent Lacour  
vlacour@midilibre.com

C'est un reportage sur la pression fiscale en France, diffusé le 9 mars lors du journal télévisé de France 2, qui a attiré l'attention des Sétos et des élus d'opposition. Sète est qualifiée de « 5<sup>e</sup> ville de France au niveau de fiscalité le plus fort (1) ». Un classement qui a fait réagir (2) le groupe d'opposition Ensemble pour Sète, piloté par Véronique Calueba et Sébastien Denaja. Dans un communiqué, le groupe affirme que « Sète est devenue la ville d'Occitanie dont l'impôt moyen par ménage est le double de la moyenne des communes identiques (strate de population, NDLR) ». Après un passage, entre autres, sur « la transformation de la ville en station balnéaire » qui a « perdu globalement 1 500 habitants en 10 ans », les « difficultés de logement pour les ménages modestes », le texte se rend sur le terrain de la fiscalité et des chiffres.

#### Hausse des impôts entre 2001 et 2017

Tout d'abord sur les dépenses d'équipement de la Ville. Selon Ensemble pour Sète, qui cite la CRCC (Chambre régionale de la Cour des comptes), « elles sont inférieures à la strate et ont diminué de 3,1 % par an alors que les impôts ont augmenté entre 2001 et 2017 ».

Le fer est ensuite porté sur le budget des investissements



La liste conduite par Calueba (à droite) et Denaja était arrivée en 2<sup>e</sup> position aux municipales (41,1 %).

« réalisé qu'à hauteur de 63 % » et sur le ratio impôts perçus/investissements qualifié de « catastrophique ». Puis de se demander « ce qu'il se passera en termes de fiscalité lors des prochains exercices au regard des conséquences de la crise sur les finances communales ». Le communiqué s'adresse à l'adjoint aux finances, François Escarguel, qui aurait expliqué que « le taux d'imposition était normal car il couvrait le rééquilibrage des finances qui étaient dans un état catastrophique ». « Ce dernier parle probable-

ment de 2014, quand la ville était au bord de la faillite et de la mise sous tutelle », poursuit le texte qui explique que cela a été évité en partie par « une augmentation continue des impôts de 2001 à 2017 ».

« Ce texte est un tissu d'approximations et de fausses déclarations », affirme François Escarguel, nouvel adjoint aux finances qui répond sur quelques points. « La baisse de la population est une contre-vérité. Selon l'Insee, en 2009, nous étions 43 665 ; en 2021, 44 284. Pour les logements, je suis stupéfait.

Lors du dernier mandat, 1 000 logements indignes ont été rénovés. En 2000, il y avait 45 % de logement réputés indignes au centre-ville ; en 2021, ils ne sont « plus » que 12 %.

L'élu indique encore que « de plus, nous sommes quasiment la seule ville de la région à respecter la loi SRU », ajoutant que « sur les années précédentes, on atteint un taux de réalisation proche de 90 % ». Pour ce qui est du « taux d'investissement catastrophique », François Escarguel s'inscrit en faux et explique « qu'en 2000, le taux était de 431 € pour Sète et 481 € pour la strate et qu'en 2019 il était de 784 € pour Sète et de 541 € » pour les villes de taille similaire. « Je veux bien que l'on fasse la leçon mais il faut le faire de manière cohérente », conclut l'élu.

## Les chiffres du budget principal

**INVESTISSEMENTS** Lors du conseil municipal du 14 décembre 2020, la majorité municipale présentait « un budget de soutien aux publics les plus touchés et d'investissements renforcés », basé sur trois priorités annoncées : « Optimiser une situation financière positive, poursuivre la baisse des impôts et des investissements renforcés ». Le budget principal s'articule ainsi : 121 421 149 € (84,2 M€ en section fonctionnement, 37,2 M€ en section investissement). L'autofinancement est évalué à 10,7 M€, les dépenses d'équipement se montent à 17,7 M€.

> (1) Données Contribuables associés.

(2) La réaction de Sébastien Pacull est dans l'édition de « Midi Libre » Sète du 12 mars.